

2^{me} Colof

Pascher

n° 19



République d'Haïti

Aujourd'hui vingt-cinq juillet mil. neuf cent dix-sept. an 114^{eme} de l'Indépendance.

A la réquisition de l'Haytian American Sugar Compagnie ayant son siege à Port-au-Prince

Nous, soussignés, L. S. Eug. Dubois et J. C. Lahens, assistés des Maîtres G. Vilmeray, H. C. Saintonge de la juridiction du Tribunal civil de ce ressort, accompagnés de notre aide-arpenteur C. Mige et tous demeurant et transportés à la deuxième Section des Parroisses, Commune de la Croix-des-Bouquets, arrondissement de Port-au-Prince, à l'effet de rafraîchir les limites d'une portion de l'habitation de Pascher ayant appartenu à M^{re} Léogène Delinois, propriétaire. - Nous avons muni du plan de l'arpenteur Bouzon en date du dix-sept décembre mil neuf cent neuf - les voisins limitrophes dûment cités par exploit de l'huissier Antoine Mullery, en date du vingt-trois du courant - et avons procédé comme suit, en présence des nommés Mathieu Jean-Marie, Exantus Dumay, René Beau, et à la vue d'autres personnes du lieu

D'une borne en bois figurée sur notre plan par la lettre I, avons fait sur une limite de Mathieu Jⁿ-Marie: sud 25° 30' Ouest, cent quarante pas au point F a une borne en bois; de ce point F disons-nous, avons fait sur une autre limite de Mathieu Jⁿ-Marie Ouest 20° Nord, trois cent seize pas au point T a une borne en bois; de là sur une troisième limite

Milien Jⁿ. Marie avons fait Sud 35° Ouest, deux cent soixante-quatre pas à une borne en fer e, de ce point, avons fait Ouest 14° 30' Nord, quatre vingt-dix pas sur une lisière de Petit-Homme à une borne en fer d. où descend un petit chemin au sud; de là sur une lisière de Petit-Homme avons fait Sud 22° Ouest, quatre-vingt-douze pas à une borne bois L, de cette borne avons fait Ouest 32° Nord, quatre-cent-deux pas à une borne en bois B, où se trouve un petit chemin allant au sud-Ouest; de là, avons fait Sud 34° Ouest, quatre-vingts pas où nous avons placé une borne en bois au point E qui est aussi une des lisières de Exilius Darnay; d'où nous avons fait sud 17° Ouest, cent-douze pas à une borne en vêtusté au point V, autre lisière de E. Darnay, d'où nous avons fait sur une lisière de Clorvil. de Colasti et de Pomptilius. Ouest 25° 30' Nord trois cent douze pas à une borne en fer g, d'où nous avons fait Ouest dix-huit degrés et deux, Nord-cent-dix pas à une borne en bois où se trouve un morceau de fer, lisière de Cune Jean-Jacques au point R; de là avons fait Nord 1° 30' Ouest six cent vingt pas sur le reste de terre de Pascher; mais d'après le plan plus haut cité, lisière de Lilavois où nous avons trouvé une borne en bois E² de cette autre nouvelle borne, avons fait sur la lisière de Beau-Repos Est 1° sud, huit-cent-quarante pas où nous avons placé une borne en bois au point X. de là avons fait Est 24° 15' sud, soixante-six pas à une borne en bois A, où se trouve entre ces deux bornes précitées la marc de Macius, de cette dernière borne A, avons fait Est 42° Sud à la borne de départ, sept-cent-cinquante-huit pas. — Le terrain ainsi arpente se trouve compris entre les caractères IFFed LBE V. g. R. E²X A de la superficie de quatre-vingt-trois carreaux, trente-neuf centièmes, quarante-six dix-millièmes de terre.

Bornage

Il est borné au Nord en partie par Auguste Lauer
renveau et l'habitation Bon-Repos, au sud en part
par Etilien Jean-Marc, Petit Homme, Lucius Dama
Cluvil, Colasti, Pampulius et Cini Jean-Jacques
l'est aussi par Etilien Jean-Marc et à l'ouest par
le reste de Pascher

Notre opération terminée, avons dressé et clos
le présent procès verbal d'arpentage, ~~après lecture~~ les
jour, mois et an que dessus pour servir et valloir au
besoin

ainsi signé à la minute: (1) L. S. Dubois, J. Laker, ar-
penteur géomètre, (2) Georges Vilmenay, arpenteur géomètre
et H. C. Sambourg art-pm

Enregistré à Port-au-Prince le vingt-trois août mil
neuf cent dix-sept folio 319/320 V case 7373 des registres
G. n. 4 des actes civils -

L. Sambourg ppal de l'Enregl (1) Em. Gabriel Augustin
Vu: le Contrôleur (1) Cyrus Samuel

Collationné,

L. S. Dubois
H. C. Sambourg

Vu: G. Vilmenay
M. Sambourg
A. J. Sam



1^{er} Oct 1877

59

Pascher

Vasson



19

— République d'Haïti —

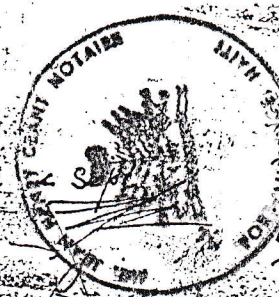
— Aujourd'hui vingt cinq juillet mil neuf cent dix sept, 25th juillet de l'indépendance —

— A la requisition de la Haytian American Sugar Company ayant son Siège à Port-au-Prince —

— Nous, Lazare, S. Eug. Dubois et J. T. Lathens, arpenteurs-geomètres, ESBS de Mes G. Vilmenay, H. C. Saintonge, arpenteurs-geomètres de la juridiction du Tribunal Civil de ce ressort et accompagnés de notre aide arpenteur T. Nèze et tous demeurant et domiciliés à Port-au-Prince, nous sommes expressément transportés à la ~~Section~~ Deuxième Section des Vaux Commune de la Croix-des-Bouquets, Arrondissement de Port-au-Prince, à l'effet de constater les limites d'une portion de l'habitation de Pascher ayant appartenue à Monsieur Diogen Delinois propriétaire. Nous avons en un plan de l'arpenteur Bouzon en date du dix Décembre mil neuf cent sept.

Les voisins limitrophes dument cités par l'exploit de l'arpenteur Antoine Mullery en date du vingt trois courant, ont accepté comme suit en présence des nommés Milien, Jean, et E. Dumay, René Beau et à la vue d'autres personnes de lieu.

— D'une borne en bois figurée sur notre plan par la lettre A, fait sur une lisière de Milien Jⁿ Marie Sud vingt cinq degrés et demi Oues Cent quarante pas au point à une borne en bois; de ce point à nous, avons fait sur une autre lisière de Milien Jⁿ Marie Ouest vingt cinq degrés Nord, trois cent seize pas au point à une borne en bois; de là, sur une troisième lisière de Milien Jⁿ Marie, avons fait Sud trente cinq degrés Oues et deux cent soixante quatre pas à une borne en fer e; de ce point, avons fait Ouest quatorze degrés et demi Nord quatre vingt dix pas sur une lisière de Petit-Homme à une borne en fer d, où descend un petit chemin au Sud, de là, sur une autre lisière de Petit-Homme, avons fait Sud vingt deux degrés Ouest quatre vingt douze pas à une borne en bois L. de cette borne avons fait Ouest trente deux degrés Nord quatre cent deux pas à une borne en bois B où se trouve un petit chemin allant au Sud-Ouest; de là, avons fait Sud trente quatre degrés Ouest, quatre vingt pas où nous avons placé une borne en bois au point E qui est aussi une des lisières de E. Dumay, d'où nous nous avons fait Sud dix sept degrés Ouest, cent douze pas à une borne en fer et au point V autre lisière de E. Dumay; d'où, nous avons fait sur lisière de Clervil, de Colastiot de Pamphilus Ouest vingt cinq degrés et demi Nord, trois cent douze pas à une borne en fer G, d'où nous avons fait Ouest dix huit degrés et demi Nord cent dix pas à une borne en bois où se trouve un morceau de fer, lisière de C. Jean Jacques au point R; de là, avons fait Nord un degré et demi Ouest six cent vingt pas, sur le reste de terre de Pascher; mais,



PHOTOCOPIE CONFORME
A L'ORIGINAL
VISE PAR ME. JEAN-HENRY CEAN
NOTAIRE PUBLIC CE, AN 1877

